

Département du GARD  
Arrondissement de Nîmes  
Ville de BAGNOLS-SUR-CÈZE  
Service Finances  
Domaine Finances

## DÉCISION MUNICIPALE N°2022-11-046

**Objet : Emprunt de 1.000.000 euros auprès de la Caisse d'Epargne Languedoc Roussillon**

**Le Maire,**

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L 2122-22, L 2122-23 et L 2242-1,

Vu les délibérations n° 2020-07-022-a et 2020-07-022-b du 03/07/2020 relatives à la délégation du Conseil municipal au Maire en matière d'emprunt, et en son absence à un adjoint dans l'ordre des nominations,

Considérant le financement des travaux d'investissements prévus au budget 2022,

Après avoir pris connaissance de l'offre établie par la Caisse d'Epargne Languedoc Roussillon.

### DECIDE

- de contracter auprès de la Caisse d'Epargne Languedoc Roussillon, un emprunt d'un montant de 1.000.000 € afin de financer des investissements 2022 du budget Ville. Les caractéristiques de ce contrat sont les suivantes :

Taux : fixe 3,41 %

Durée : 20 ans

Périodicité : trimestrielle

Frais de dossier : 0,15 % du montant emprunté

La mise à disposition totale des fonds s'effectue au plus tard dans les 6 mois qui suivent la signature du contrat avec un premier versement dans les 4 mois.

Possibilité de remboursement anticipé moyennant une indemnité actuarielle.

Fait à Bagnols-sur-Cèze, le 24 novembre 2022

Le Maire,

Jean-Yves CHAPELET





 **Le prêt taux fixe classique amortissement progressif**

- **Objet** : Travaux Voirie + bâtiments
- **Base de calcul** : 30/360
- **Frais de dossier** : 0.15 %
- **Proposition du** : 12 octobre 2022

 **Périodicité :** Trimestrielle

MONTANT	1 000 000 €	1 000 000 €
DUREE	15 ans	20 ans
TAUX	3,22%	3,41%
ECHEANCE	21 080,14 €	17 294,49 €
COUT	264 808,40 €	383 559,20 €

Les présents taux fixes garantis donneront lieu à indemnité actuarielle en cas de remboursement anticipé total ou partiel. La mise à disposition des fonds s'effectue au plus tard dans les 6 mois qui suivent la signature du contrat (avec un premier versement dans les 4 mois).